



Droit de veto entre grand mere et sa petite fille

Par **qramotra**, le **31/12/2010** à **09:53**

Bonjour,

Je me permet de vous contacter pour le probleme suivant :

Ma mere commence à exiger de voir ma fille qu'elle a renié depuis sa naissance, je pense qu'elle va essayer de faire valoir ses droits. Justement, a-t-elle des droits a ce niveau ?

C'est une personne qui n'a pas l'ame familiale et qui a toujours denigré ses enfants. (voir les abandonner)

Par le passe, elle a deja fais scandale quand on etait jeune

Au vu de ce qu'elle veut faire ou tenter, quels sont mes droits

Merci

Par **corima**, le **31/12/2010** à **11:58**

Bonjour, votre mère peut toujours demander au JAF un droit de visite et d'hebergement. Or, le JAF statue toujours dans l'interet de l'enfant et non du grand parent. Si vous etes en mesure de prouver qu'elle ne s'est jamais interessée à votre fille et que des relations entre elles peuvent etre nefaste à votre fille, elle n'aura aucun droit

A vous de vous battre pour defendre votre fille